

Le Directeur

Informations aux parents de 3^o

Pour la session de juin 2010 les modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet sont les suivantes :

1) **La moyenne entre :**

- a. **L'épreuve écrite de l'examen** de français, d'histoire-géographie et éducation civique, mathématiques.
- b. **Le contrôle continu** de l'année de troisième.
Ce contrôle continu inclus la note de vie scolaire et la prise en compte des points au dessus de la moyenne pour une option au choix (LV2, latin, grec ou découverte professionnelle)

2) **L'obtention du brevet informatique et internet (B2I).**

3) **Le niveau A2 du cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère (au choix de l'élève).**

Ce qui signifie que si l'élève n'a pas réuni les trois conditions, il ne peut pas avoir le Diplôme National du Brevet. **Le point n°1 n'est pas suffisant.** Le choix de la langue qui donnera lieu à la validation du niveau doit être réfléchi. Si l'élève opte pour sa LV2 son niveau doit être suffisant pour réussir les différentes étapes des évaluations proposées par les textes

Afin de mettre en place les modalités d'évaluation autour des cinq critères du niveau A2 :

- Production et compréhension écrite
- Compréhension orale et production orale en continu
- Production orale en interaction (dialogue avec plusieurs personnes)

Nous vous demandons de bien vouloir indiquer le choix de la langue que votre enfant souhaite valider. Ceci afin d'éviter toute ambiguïté pour l'obtention du diplôme.



Michel VERMARE

Talon réponse à remettre au professeur principal pour le 4 janvier 2010

Monsieur, Madame

Parents de Classe

En accord avec leur enfant ont fait le choix de valider pour le niveau A2 :

Anglais Allemand Espagnol Italien (barrer les mentions inutiles)

Date

Signature de l'élève :

Signature des parents :